

# CHAPITRE 1. PORTRAIT DE L'ORGANISATION MUNICIPALE D'UNE VILLE URBAINE ET RURALE

---

## 1.1 Petite histoire d'un grand regroupement

Depuis la fin des années 1970, le territoire de la ville de Rouyn-Noranda a connu plusieurs changements dans l'organisation municipale. Entre 1978 et 1981, treize municipalités ont été créées légalement alors qu'existaient déjà les villes de Rouyn, de Noranda et de Cadillac ainsi que la municipalité d'Evain. La MRC de Rouyn-Noranda, quant à elle, a vu le jour en 1981 et rassemblait les 13 municipalités rurales récemment créées, les trois villes existantes, la municipalité d'Evain et trois territoires non organisés (TNO), pour un total de 17 collectivités.

Depuis, cette organisation a évolué à la suite de plusieurs regroupements municipaux. Les villes de Rouyn et de Noranda se sont d'abord fusionnées en 1986. Ensuite, les municipalités de Granada (1995), de Lac-Dufault (1997) et de Beaudry (2000) se sont volontairement intégrées à la Ville de Rouyn-Noranda. En janvier 2002, l'ensemble des villes, municipalités et TNO présents sur le territoire de la MRC de Rouyn-Noranda se sont regroupés pour former une seule et unique ville.

Ce dernier remaniement faisait suite à une volonté du gouvernement qui, en avril 2000, proposait de procéder à des regroupements municipaux afin de répondre aux objectifs suivants :

- Développer un pôle urbain fort, capable d'être économiquement compétitif dans un contexte de mondialisation des marchés;
- Assurer le respect des visées du gouvernement en matière d'aménagement du territoire;
- Répartir équitablement le fardeau fiscal entre les différentes municipalités.

En l'absence d'une entente commune provenant du milieu concernant les modalités de regroupement, ce dernier a été imposé par le gouvernement par le décret d'application 1478-2001 qui est entré en vigueur en janvier 2002<sup>2</sup>. Le décret fait en sorte que la ville se compose aujourd'hui de 22 quartiers, dont 8 quartiers urbains, 10 quartiers ruraux et 4 quartiers urbains/ruraux (Carte 2 et Carte 3). Le quartier de Cadillac inclut les anciens TNO.

La création de la nouvelle Ville de Rouyn-Noranda a amené des changements majeurs dans la gouvernance des communautés rurales. Le regroupement municipal a entraîné la suppression des conseils municipaux des municipalités rurales et de la MRC pour créer un seul et unique conseil municipal. Le décret d'application 1478-2001 permettait la création de conseils de quartier là où plus de 50 personnes en faisaient la demande<sup>3</sup>. Au début du

---

<sup>2</sup> Gouvernement du Québec, Décret 1478-2001.

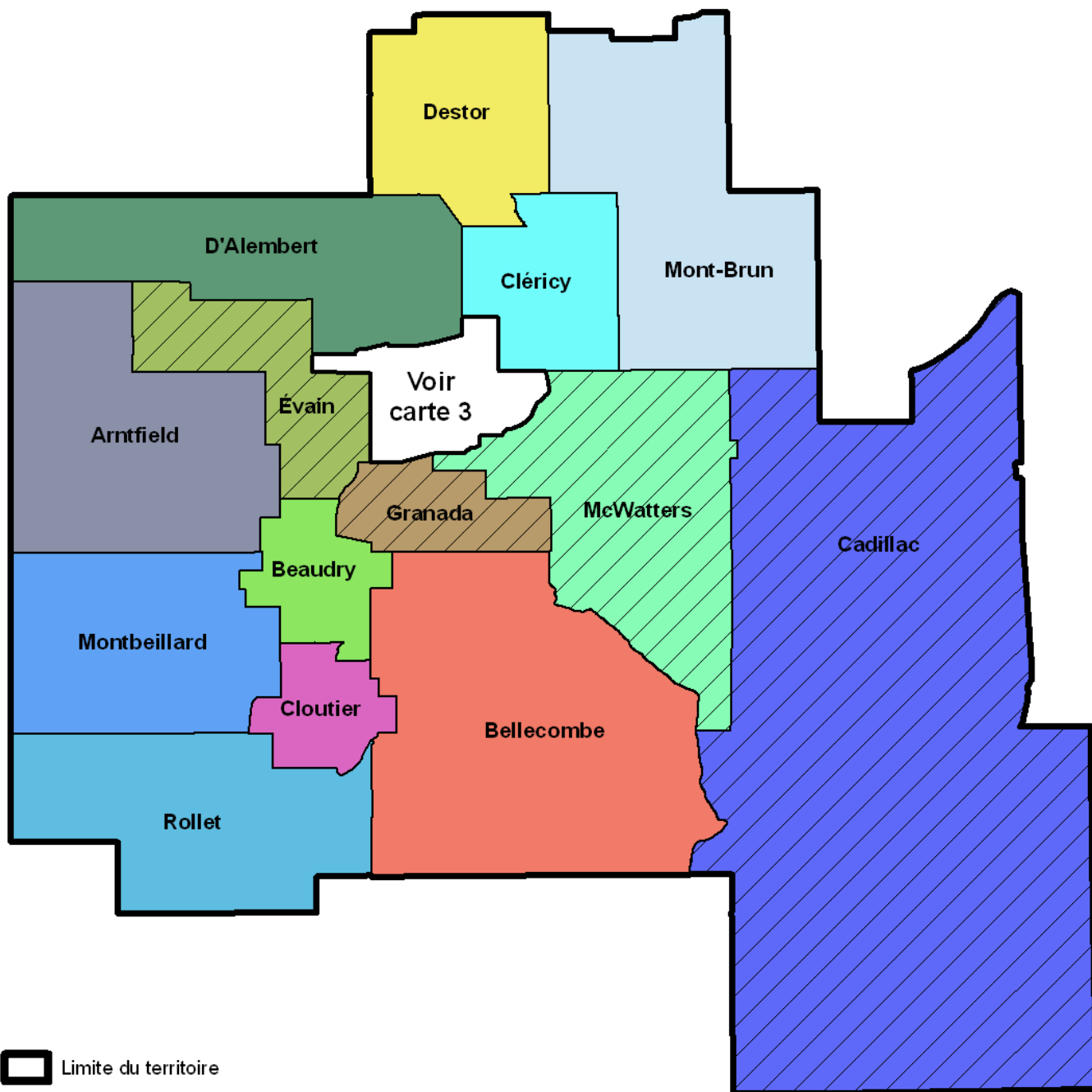
<sup>3</sup> Gazette officielle du Québec, Décret 1478-2001

regroupement, quatorze conseils de quartier (un urbain et 13 ruraux) ont ainsi été mis sur pied. Leur mandat est essentiellement consultatif et vise à donner des avis au conseil municipal sur la qualité et l'accessibilité des services municipaux offerts à la population, sur le soutien communautaire aux organismes du quartier, sur des suggestions de projets favorisant la culture, les loisirs et l'utilisation des parcs et sur les subventions pouvant être accordées aux organismes de quartier par le conseil municipal<sup>4</sup>.

Le modèle «une ville, une MRC» que nous développons ici est novateur et pourrait servir pour d'autres régions périphériques, mais il faut s'assurer que la Ville de Rouyn-Noranda aura les moyens financiers associés aux responsabilités et aux compétences de la nouvelle entité. Il ne suffit pas que le gouvernement nous cite en exemple en tant que laboratoire urbain, il faut qu'il nous accompagne et engage les ressources humaines et financières nécessaires à l'implantation et la mise en œuvre du modèle.

---

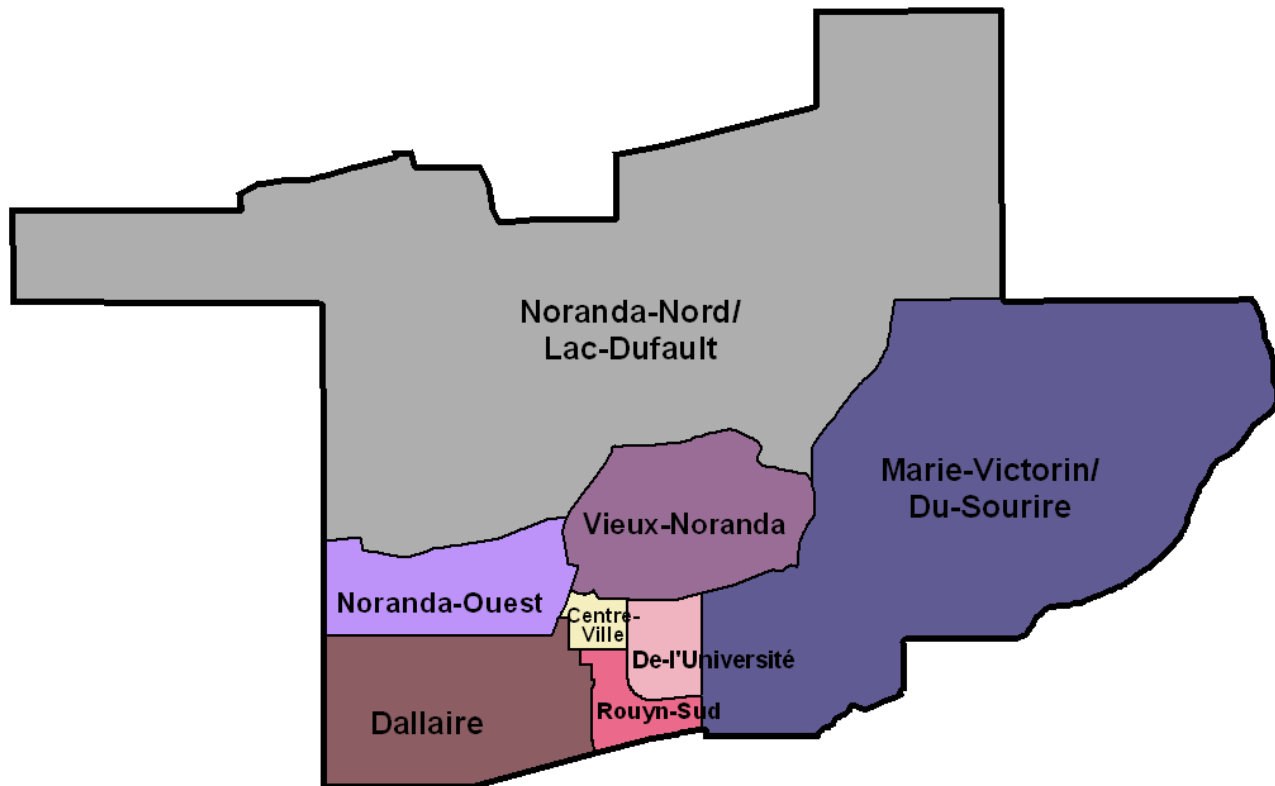
<sup>4</sup> Ibid.





Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique  
de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

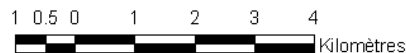


Préparée par:  
**GÉOMATIQUE**  
Natalie Marsan  
15 janvier 2009



-  Limite du territoire
-  Quartier urbain

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique  
de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



Préparée par:  
GÉOMATIQUE  
Natalie Marsan  
15 janvier 2009

## 1.2 Concept d'organisation spatiale : une ville urbaine et rurale

Le regroupement de 2002 est bien davantage qu'une nouvelle réalité administrative. Il vient officialiser une dynamique territoriale déjà existante qui peut être schématisée par des couronnes concentriques centrées sur un pôle urbain fort et ponctuées de onze noyaux de peuplement correspondant à autant de quartiers ruraux (Carte 4).

Les deux premières couronnes constituent le véritable pôle urbain de la ville. La première couronne correspond aux limites des anciennes villes de Rouyn et de Noranda et se démarque par une densité élevée de population et une forte concentration des fonctions urbaines (commerces, services et industries) à portée territoriale, régionale et suprarégionale (Annexe B). La deuxième couronne est aussi marquée par une densité de population élevée, mais les autres fonctions urbaines (commerces, services et industries) y sont moins nombreuses et davantage axées vers les services à la population locale. Les secteurs urbains d'Évain, Granada, McWatters et Lac-Dufault en font partie.

La troisième couronne est un espace rural marqué par un étalement urbain diffus où des commerces et des industries côtoient un grand nombre de résidences. La grande majorité des résidents de cette couronne travaille dans le pôle central et s'y déplace quotidiennement<sup>5</sup>. Cet étalement urbain affaiblit le pôle central en attirant des commerces et des industries qui pourraient s'implanter dans le périmètre urbain de Rouyn-Noranda et ainsi consolider les infrastructures existantes (aqueduc, égouts, voirie, etc.). Les quartiers ruraux s'en trouvent aussi affaiblis puisque les résidences de la 3<sup>e</sup> couronne se sont installées dans un environnement de type rural (grands espaces) qui est l'attrait principal des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> couronnes. L'arrivée de nouveaux ménages dans les quartiers ruraux étant un facteur clé du maintien de leur population et de leur dynamisme, il serait préférable que les citoyens qui souhaitent s'installer en milieu rural le fassent à proximité des noyaux villageois.

La quatrième couronne couvre essentiellement l'espace rural. C'est le domaine de l'agriculture, de la foresterie sur terres privées et de l'occupation des rives des plans d'eau. Comme pour la 3<sup>e</sup> couronne, la grande majorité des résidents transitent quotidiennement vers le pôle central pour y travailler<sup>6</sup>.

La cinquième couronne couvre les territoires les plus éloignés du centre-ville, soit les quartiers Cadillac, Destor, Mont-Brun et Rollet et les grands espaces forestiers majoritairement publics qui ceinturent l'espace rural. Les résidents y travaillent en moins grande proportion dans le noyau urbanisé et utilisent moins les équipements territoriaux implantés dans le centre<sup>7</sup>. La population y est en déclin depuis les 25 dernières années et les activités économiques, également à la baisse, reposent principalement sur l'agriculture, les mines et, dans une certaine mesure, la foresterie. C'est un secteur de prédilection pour les activités récréatives de plein air. Deux pôles récréotouristiques majeurs (le Parc national d'Aiguebelle et le secteur Chaudron-Kanasuta-Kékéko) y sont d'ailleurs implantés.

---

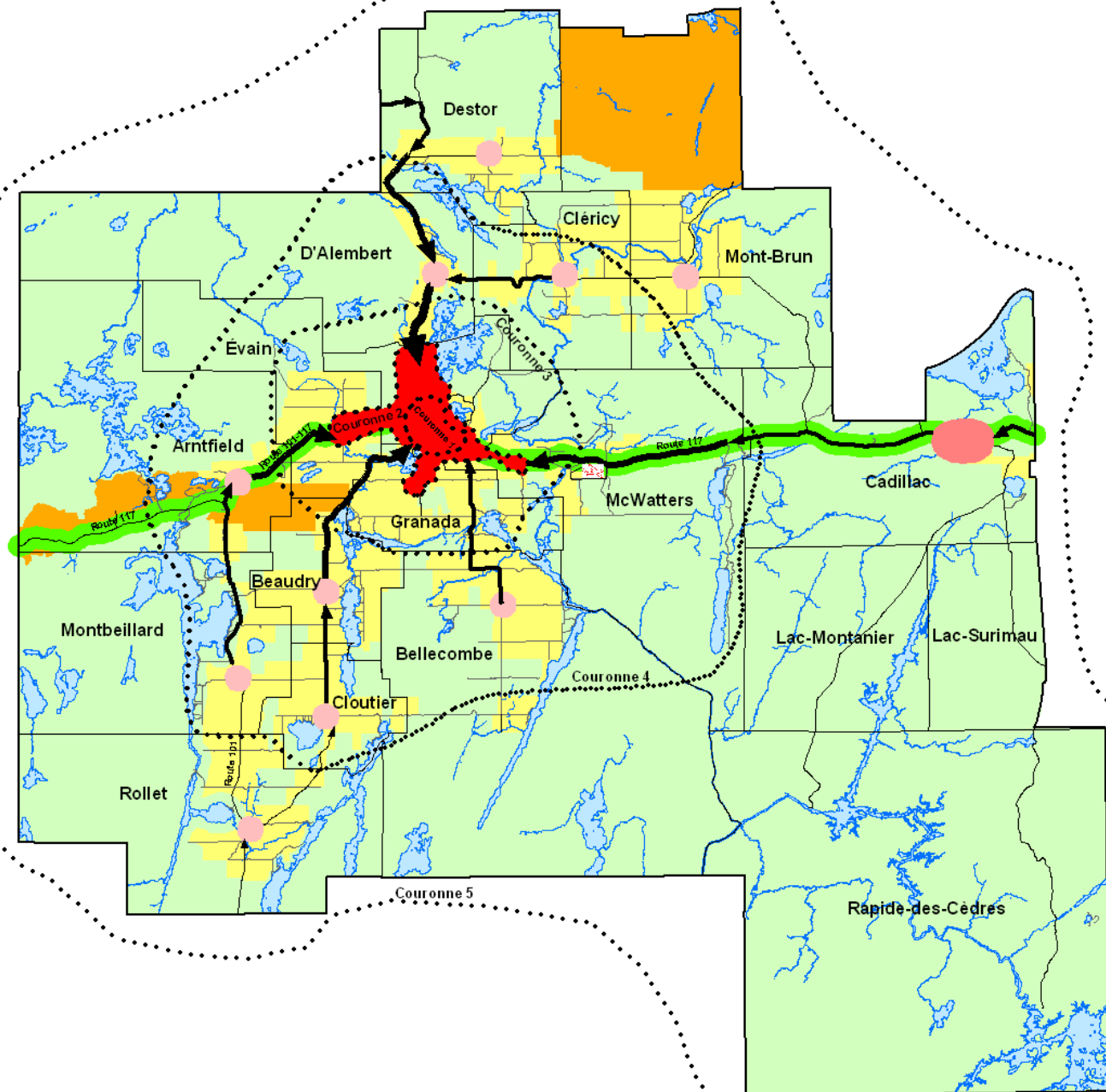
<sup>5</sup> Statistique Canada, 2001.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> Devamco et Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, 2000. Identification des équipements régionaux et mode de financement, MRC de Rouyn-Noranda.

# Carte 4 Ville de Rouyn-Noranda

## Concept d'organisation spatiale



### LÉGENDE

- |                  |                          |                     |
|------------------|--------------------------|---------------------|
| □ Quartier       | <b>Espace urbain</b>     | → Moyen             |
| — Réseau routier | ● Pôle central           | → Fort              |
| ■ Lac            | ● Pôle secondaire        | → Élevé             |
| — Cours d'eau    | ● Noyau villageois       | → Route stratégique |
| ⋯ Couronne       | ■ Espace rural           |                     |
|                  | ■ Pôle récréotouristique |                     |
|                  | ■ Espace forestier       |                     |

Sources : Ville de Rouyn-Noranda  
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

5 2.5 0 5 10 15 Kilomètres



Préparée par:  
GÉOMATIQUE  
Natalie Marsan  
15 janvier 2009

Toute reproduction pour vente est interdite

Ainsi, l'occupation du territoire de la nouvelle Ville de Rouyn-Noranda se résume aux quatre grands éléments suivants (Carte 4) :

1) *L'espace urbain*

- C'est le premier élément structurant de l'organisation territoriale. Il comprend un pôle central fort (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> couronnes), moteur du développement de la Ville de Rouyn-Noranda, un pôle secondaire (Cadillac) où se retrouve une concentration des fonctions urbaines (industries, commerces et services) plus élevée que dans les dix noyaux villageois (Arntfield, Beaudry, Bellecombe, Cléricy, Cloutier, D'Alembert, Destor, Montbeillard, Mont-Brun et Rollet) dans lesquels les fonctions urbaines se résument principalement aux services de proximité.

2) *L'espace rural*

- C'est le deuxième élément en importance pour l'organisation du territoire. C'est le lieu de prédilection pour l'agriculture et la foresterie privée mais aussi pour y résider. Les grands terrains ruraux et les milieux riverains sont recherchés par la population pour la tranquillité et la proximité de la nature.

3) *Les pôles récréotouristiques du Parc national d'Aiguebelle et du secteur Chaudron-Kanasuta-Kékéko*

- Ces secteurs sont moins altérés par l'activité humaine que les précédents et conservent en grande partie leur caractère naturel. Cependant, ils sont fortement utilisés par la population pour les activités récréatives et structurent ainsi l'occupation du territoire. La beauté des paysages et la diversité des activités qui peuvent être pratiquées dans ces secteurs bonifient la qualité de vie des résidents de la Ville.

4) *Les voies de communication*

- Les routes et chemins permettent les échanges à l'intérieur et à l'extérieur du territoire, notamment en ce qui concerne les deux axes principaux de communication du territoire :

L'axe est-ouest qui comprend la route transcanadienne 117 et le chemin de fer du CN et de l'O.N.R. qui la longe, et donne accès à l'aéroport;

L'axe nord-sud qui correspond à la route 101.

### 1.3 La vision d'aménagement et de développement

Le regroupement de l'ensemble des municipalités de la MRC en une seule ville modifie grandement la façon de voir l'aménagement et le développement du territoire de Rouyn-Noranda. Bien que les espaces urbains et ruraux de Rouyn-Noranda partagent des

problématiques communes, la façon d'aborder ces deux milieux doit prendre en considération le fait que la manière d'occuper le territoire évolue en fonction de la distance du pôle urbain. Les besoins exprimés par la population urbaine et rurale sont généralement similaires, mais les problématiques inhérentes aux première et deuxième couronnes ne sont pas nécessairement les mêmes que celles de la cinquième couronne. Une vision commune de l'aménagement du territoire doit se dégager au sein du conseil municipal, appuyé des conseils de quartier, en lieu et place d'une gestion fragmentée du territoire.

C'est dans cette approche de l'aménagement du territoire intégrant les préoccupations du milieu rural et du milieu urbain que la Ville de Rouyn-Noranda s'est dotée d'une vision pour 2028. Cette vision passe par la mise sur pied d'un modèle original de fonctionnement à titre de ville/MRC et par le maintien d'une gestion proche des besoins des citoyens et des communautés. Elle est basée sur huit grands énoncés :

#### EN 2028...

La complémentarité entre le milieu urbain et rural est un atout pour la qualité de vie de la population qui atteint 60 000 habitants

La Ville joue pleinement son rôle de capitale régionale dans les domaines des services, des commerces, de l'éducation, de la culture et de la santé

La Ville est une destination touristique et de loisirs

L'agriculture est devenue un modèle de réussite économique, sociale et environnementale

La gestion des ressources prend en considération les besoins de l'ensemble des usagers

La Ville est une ville verte où il fait bon vivre

Les réseaux de transport sont sécuritaires et axés sur le transport vert

La population vit en sécurité sur l'ensemble du territoire

Les orientations et les intentions d'aménagement et de développement qui se trouvent au chapitre suivant ont comme finalité de permettre d'atteindre la vision que la Ville s'est donnée pour 2028.